

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 21 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Gisèle VERGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BONTÉ-CASALA Marie-France, COTTET Laure, DROIN Liliane, DRON Pascal, ÉTIENNE Christelle, LAULANET Valérie, LEDEY Brigitte, MOUNIER Marie-Noëlle, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, RAYNEAU Noëlle, RONTÉ Isabelle, TOMBO Gilles, VALLÉGEAS Daniel, VERGNON Gisèle, VILLEDIEU Francis.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : BENDIMERAD Patrick, DRON Thierry, LE GRAND Françoise, LEVAUX-THOMAS Dominique, OSCAR Patrick ayant donné respectivement pouvoir à TOMBO Gilles, VALLÉGEAS Daniel, DROIN Liliane, MOUNIER Marie-Noëlle, VERGNON Gisèle.

**ÉTAIENT ABSENTS** : FOULARD Guillaume, MAITRE Yann.

**Mme le Maire, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017.**

Après en avoir délibéré, le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. M. DRON Pascal, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

\*

## DELIBERATIONS

### **1. ENFANCE JEUNESSE – ORGANISATION D’UN CAMP DE VACANCES DU 17 AU 21 JUILLET 2017**

La commune souhaite organiser un camp de vacances pendant les vacances scolaires du mois de juillet, soit du **17 au 21 juillet 2017**. Il s’agit d’un séjour qui se déroulerait à **VILLIERS EN BOIS** dans les Deux-Sèvres.

Ce séjour, destiné aux enfants scolarisés en **GS** (grande section), **CP** et **CE1**, est programmé pour un effectif maximal de 15 enfants.

Le montant total du séjour est estimé à **3 994 euros**.

La participation communale s’établit à 50 %, une fois déduit le concours de la Communauté de Communes, soit 975 euros.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **de valider** l’organisation d’un séjour du 17 au 21 juillet 2017 à VILLIERS EN BOIS dans les Deux-Sèvres pour un groupe de 15 enfants scolarisés en GS (grande section), CP et CE1,
- **de fixer** les tarifs qui seront appliqués concernant ce camp de vacances, à savoir :

<b>CONDITIONS DE RESSOURCES (QUOTIENT FAMILIAL)</b>	<b>ENFANT 1</b>	<b>A PARTIR DU 2<sup>EME</sup> ENFANT</b>
0 € à 400 €	100 €	90 €
401 € à 800 €	110 €	100 €
801 € à 1 500 €	120 €	110 €
1 501 € à 2 500 €	130 €	120 €
Plus de 2 500 €	140 €	130 €

- **d’autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **2. ENFANCE JEUNESSE – ORGANISATION D’UN CAMP DE VACANCES DU 24 AU 28 JUILLET 2017**

La commune souhaite organiser un camp de vacances pendant les vacances scolaires du mois de juillet, soit du **24 au 28 juillet 2017**. Il s’agit d’un séjour qui se déroulerait à **TAUGON** en Charente-Maritime.

Ce séjour, destiné aux enfants scolarisés en **CE2, CM1 et CM2** est programmé pour un effectif maximal de 15 enfants.

Le montant total du séjour est estimé à **3 884 euros**.

La participation communale s'établit à 50 % du montant total du séjour.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **de valider** l'organisation d'un séjour du 24 au 28 juillet 2017 à TAUGON en Charente-Maritime, pour un groupe de 15 enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2,
- **de fixer** les tarifs qui seront appliqués concernant ce camp de vacances, à savoir :

<b>CONDITIONS DE RESSOURCES (QUOTIENT FAMILIAL)</b>	<b>ENFANT 1</b>	<b>A PARTIR DU 2<sup>EME</sup> ENFANT</b>
0 € à 400 €	130 €	120 €
401 € à 800 €	140 €	130 €
801 € à 1 500 €	150 €	140 €
1 501 € à 2 500 €	160 €	150 €
Plus de 2 500 €	170 €	160 €

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **3. STATIONNEMENT – VOTE DES TARIFS**

Par délibération en date du 10 février 2017, le Conseil Municipal a pris acte de la nécessité de renouveler le parc des horodateurs sur la commune, en particulier dans le cadre de la dépenalisation du stationnement.

En parallèle, la restructuration des voiries adjacentes à la salle des Paradis et l'ouverture de cet espace culturel et associatif ont nécessité de réglementer le stationnement sur ce quartier. L'objectif global vise également à permettre une augmentation du taux de rotation des véhicules et donc de proposer une offre de stationnement supplémentaire.

Compte tenu de la livraison des horodateurs par le prestataire dans les semaines qui viennent, il convient de fixer les tarifs relatifs au stationnement, sachant qu'en 2017, le stationnement sera payant **du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre de 8 h 00 à 19 h 00**.

A partir de 2018, le stationnement payant couvrira la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Pour information, l'installation des horodateurs est établie de la manière suivante :

- 3 horodateurs situés cours des Ecoles
- 2 horodateurs situés cours des Jarrières
- 2 horodateurs situés place d'Antioche
- 1 horodateur situé rue André Chaigne
- 1 horodateur situé rue des Hirondelles
- 1 horodateur situé sur le mini park des Paradis.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **de fixer** les tarifs de stationnement comme suit :

\* **Tarif des horodateurs** (cours des Ecoles, cours des Jarrières, place Antioche, rue André Chaigne, rue des Hirondelles)

Les 30 premières minutes	gratuité
De 0 h 30 à 1 h 00	0,80 €
De 1 h 00 à 1 h 30	1,50 €
De 1 h 30 à 2 h 00	2,00 €
De 2 h 00 à 2 h 30	3,00 €
De 2 h 30 à 3 h 00	4,00 €
De 3 h 00 à 3 h 30	6,00 €
De 3 h 30 à 4 h 00	9,00 €

Le stationnement est limité à 4 heures consécutives.

\* **Tarif du mini park des Paradis**

La 1 <sup>re</sup> heure	gratuité
De 1 h 00 à 1 h 30	1,20 €
De 1 h 30 à 2 h 00	1,80 €
De 2 h 00 à 2 h 30	2,40 €
De 2 h 30 à 3 h 00	3,00 €
De 3 h 00 à 3 h 30	3,60 €
De 3 h 30 à 4 h 00	4,20 €
Heure supplémentaire	0,80 €

**\* Abonnements**

		2017 du 01/06 au 30/09	A partir de 2018 du 01/04 au 30/09	
		<i>Montant par véhicule</i>	<i>Montant par véhicule</i>	<i>pour 3 mois consécutifs Montant par véhicule</i>
<b>Secteur La Noue</b>	Résidents permanents et secondaires	50 €	75 €	50 €
	Commerçants sédentaires <i>Abonnement pour un véhicule possible</i>	50 €	75 €	50 €
	Commerçants ambulants	<b>Gratuité uniquement sur le parking de Montamer</b>		
<b>Secteur Sainte- Marie</b>	Résidents permanents et secondaires	50 €	75 €	50 €
	Commerçants sédentaires <i>Abonnement pour deux véhicules possible</i>	50 €	75 €	50 €
	Commerçants ambulants	<b>Gratuité uniquement sur Rue des Hirondelles (de 7h à 14h tous les jours de la semaine)</b>		

**Un seul véhicule par habitation sera pris en compte.**

Afin de pouvoir bénéficier de ces abonnements :

- les résidents et les commerçants sédentaires devront présenter en Mairie leur taxe d'habitation N-1, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la carte grise du véhicule concerné pour enregistrement de la plaque d'immatriculation
- les commerçants ambulants devront présenter en Mairie leur amodiation pour l'année en cours ainsi que la carte grise du véhicule concerné pour enregistrement de la plaque d'immatriculation. Il leur sera remis un macaron qu'ils devront apposer de façon visible sur le pare-brise du véhicule enregistré. La gratuité sera accordée uniquement de 7 h 00 à 14 h 00 tous les jours de la semaine.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**4. FINANCES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : VOTE DES TARIFS**

M. Daniel VALLEGEAS, Adjoint au Maire chargé des Affaires Economiques et Marchés, propose au Conseil Municipal de procéder à la modification des tarifs relatifs à l'occupation du domaine public pour les établissements suivants :

- **Bar à quai** : occupation du domaine public avec une terrasse de 62 m<sup>2</sup>, soit 1 426 euros
- **Restaurant les Tilleuls** : occupation du domaine public avec une terrasse de 120 m<sup>2</sup>, soit 2 760 euros
- **Le Pain Marin** : occupation du domaine public avec une terrasse de 60 m<sup>2</sup>, soit 1 380 euros
- **L'Escale** : occupation du domaine public avec une terrasse de 56 m<sup>2</sup>, soit 536,70 euros pour 5 mois
- **A Babord Ile de Ré** : occupation du domaine public avec une terrasse de 15,50 m<sup>2</sup>, soit 356,50 euros.

M. Daniel VALLEGEAS propose aux Conseillers Municipaux de voter le projet de tarification présenté pour la saison 2017.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **5. FINANCES – TARIF MANEGE PLACE ANTIOCHE 2017**

M. Daniel VALLEGEAS, Adjoint au Maire chargé des Affaires Economiques et Marchés, expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient d'adopter un tarif spécifique pour l'installation d'un manège sur la place d'Antioche pour la saison 2017, soit d'avril à fin septembre 2017,

***Il est proposé au Conseil Municipal :***

- **de fixer** à 750 euros le tarif applicable au stationnement d'un manège Place Antioche pour la saison 2017
- **de préciser** que ce tarif comprend le branchement électrique nécessaire ainsi que les consommations électriques
- **de préciser** que l'amodiation devra être payée dans son intégralité, en une seule fois, au plus tard le 15 juillet 2017
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **6. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX PROGRAMMES AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle la planification pluriannuelle votée fin 2015 et relative à la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le montant des travaux inscrits au budget 2017 s'élève à 128 680 euros T.T.C.

Dans le cadre de ces travaux, la commune peut solliciter des subventions auprès du Département et au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département
- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux),
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **7. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 afin d'acquérir des défibrillateurs pour les bâtiments communaux (salle d'Antioche, salle des Paradis, ancienne école de La Noue).

Le montant de ces acquisitions s'élève à 6 000 euros T.T.C, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

## **8. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour l'aménagement des espaces verts (plantations d'arbres et de végétaux) sur la commune, notamment sur le cours des Ecoles et sur le parking des Paradis.

Le montant de ces aménagements s'élève à 25 000 euros T.T.C, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **9. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'HORODATEURS**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour l'acquisition d'horodateurs dans le cadre de la dépenalisation du stationnement.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 113 296,60 euros T.T.C, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **10. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA NUMERISATION DES ACTES CIVILS**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour réaliser la numérisation des actes civils.

Le montant alloué s'élève à 4 000 euros T.T.C, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0



### **11. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE BATTERIE POUR VEHICULE ELECTRIQUE**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour acquérir une batterie pour véhicule électrique.

Le montant de cette acquisition s'élève à 5 000 euros TTC, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **12. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour acquérir un camion benne pour les Services Techniques de la commune.

Le montant de cette acquisition s'élève à 25 000 euros T.T.C, sachant que la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### **13. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE STRUCTURES DE JEUX POUR ENFANTS**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour acquérir des structures de jeux destinées aux enfants. Deux structures sont prévues, respectivement sur le groupe scolaire Louis Gaucher et sur le parc de Montamer. Les crédits inscrits comprennent également l'acquisition de modules pour le Skate Park.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 40 000 euros T.T.C, pour lesquelles une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental.

***Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**14. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour acquérir du matériel informatique. Le montant de ces acquisitions s'élève à 6 581 euros T.T.C.

***Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**15. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'HYDRANTS ET D'EXTINCTEURS**

Dans le cadre des travaux réalisés sur la commune (notamment le Cours des Ecoles, l'ancienne école de La Noue, la Salle des Paradis), Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que des crédits sont inscrits au Budget 2017 pour acquérir des hydrants ainsi que des extincteurs.

Le montant de ces acquisitions établi à 7 500 euros T.T.C peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

***Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :***

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21                      POUR : 21                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**16. FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN LASER DE CONTROLE DE VITESSE**

Madame RONTÉ, Adjointe au Maire chargée des Finances, Logement et Affaires Sociales, rappelle que les limitations de vitesse sur la commune, que ce soit sur la route départementale ou en centre bourg, ne sont que très peu respectées.

Par conséquent, la commune a décidé d'acquérir un laser de contrôle de vitesse, d'un montant de 4 560 euros T.T.C., et qui sera mis à disposition de la Police Municipale.

Dans le cadre de cette acquisition, la commune peut solliciter une subvention auprès du Département.

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DECISIONS**

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour recruter des agents contractuels, par délibération en date du 28 mars 2014 (articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)**

Néant.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire, par délibération en date du 28 mars 2014 modifiée par délibération du 27 février 2015 (article L.2122-22 du C.G.C.T.)**

\* Marché pour l'acquisition d'horodateurs et services associés – société PARKEON

- Acquisition d'horodateurs : 113 296,60 € T.T.C.

- Maintenance annuelle : 4 718,40 € T.T.C.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**1/ Agenda des manifestations**

**AVRIL**

22/04 **Projection film 'Les Saisons'** organisée par la C.D.C. - *Salle des Paradis*

27/04 **Animathèque : Atelier** – 10 h *Médiathèque*

28/04 **Club lecture** – 17 h *Médiathèque*

29/04 **Cabaret** - Les Baladins – 21 h *Salle des Paradis*

**MAI**

03/05 **Histoires de...** 15 h 30 *Médiathèque*

**Assemblée Générale ADEPIR** - *Salle d'Antioche*

08/05 **Commémoration du 08 mai** 11h15 rassemblement à la *Mairie*

**2/ Elections 2017**

**Présidentielles** 23 avril et 07 mai 2017

**Législatives** 11 et 18 juin 2017.

**3/ Prochains Conseils Municipaux**

- 18 mai 2017
- 30 juin 2017
- 28 juillet 2017.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 09**